

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021

2021 -32 MISE EN PLACE D'UNE DECHARGE HORAIRE POUR LES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 1^{er} avril 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 09 avril 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de 1901 relative au contrat d'association,

Vu la délibération n°2019-37 du comité syndical en date du 26 septembre 2019, approuvant le règlement intérieur du SYDELA,

Considérant que le SYDELA, la SEM SYDELA et l'association GEO DATA ont décidé de créer une association du personnel commune, ces derniers occupant les mêmes locaux.

Considérant que l'association CASA (Comité Associatif des Sydéliens et Associés) créée le 20 janvier 2021, a pour but :

- L'organisation et la participation de ses adhérents, et éventuellement de leurs familles, à des manifestations festives, culturelles et de loisirs,
- L'organisation et la participation de ses adhérents à des activités sportives,
- L'organisation et la participation de ses adhérents et de leurs familles à des actions de solidarité,
- L'accompagnement des adhérents lors d'événements familiaux.

Considérant que les adhérents à l'association CASA (Comité Associatif des Sydéliens et Associés) sont des agents ou salariés des entités précitées.

Considérant que l'association est dirigée par un bureau composé de 15 membres comme suit :

- Un Président
- Un Vice-Président
- Un Trésorier
- De deux Secrétaires
- De dix membres actifs

Considérant que la gestion de l'association et l'organisation des activités au profit des adhérents nécessitent du temps et qu'il est proposé au Comité de mettre en place une décharge horaire au profit des membres du bureau comme suit :

- 20h / an pour le Président, le Vice-Président, le Trésorier et les Secrétaires
- 10h / an pour les membres du Bureau

Considérant qu'en conséquence, le règlement intérieur devra être modifié à ce titre.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **De mettre en place, après avis favorable du Comité Technique du 18 mars 2021, une décharge horaire pour les membres du Bureau de l'association CASA :**
 - **20h / an pour le Président, le Vice-Président, le Trésorier et les Secrétaires**
 - **10h / an pour les membres du Bureau**

- De modifier le règlement intérieur du SYDELA, par l'ajout d'un nouvel article, comme suit :
« Article 30 bis : décharges horaires pour les membres de l'association du personnel. Les membres élus du bureau de l'association du personnel bénéficient d'une décharge horaire à hauteur de : 20h / an pour le Président, le Vice-Président, le Trésorier et les Secrétaires 10h / an pour les autres membres du Bureau. »

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

